



Séance du lundi 22 juin 2015

26-2011-2016 – Mixité énergétique – électricité verte

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Commune de Crissier a obtenu son label Cité de l'énergie en 2001 et a dernièrement obtenu son troisième renouvellement du label. Le nombre de points nécessaire ayant été largement atteint bien que les critères d'attribution aient été durcis.

Nous faisons des efforts considérables pour réduire notre consommation d'énergie étant entendu, que plus notre consommation baisse, moins nous gaspillons de l'énergie. Chaque année, dans le rapport de gestion figure le suivi de nos consommations énergétiques totales.

Concernant la fourniture d'électricité, la Commune est actuellement au bénéfice du contrat d'approvisionnement standard. Selon les chiffres de la Romande Energie la provenance de cette électricité est de 31,31 % d'origine renouvelable (à 28,84 % d'énergie hydraulique) et 3,2% d'énergie non renouvelable (nucléaire) les 65,49 % restant provenant d'agents énergétiques non vérifiables.

En 2014, au total dans tous les bâtiments communaux, il a été consommé 1'109'687 kWh électrique.

Texte admis en séance de Municipalité du 8 juin 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire
(LS)

M. Tendon

D. Lang